

Betreff: Plan de protection pour l'hôtellerie-restauration – droits politiques piétinés

Datum: Mittwoch, 6. Mai 2020 um 17:53:13 Mitteleuropäische Sommerzeit

Von: panissimo

An: office@cebp.eu

Wird diese Nachricht nicht richtig dargestellt, klicken Sie bitte [hier](#).



6 mai 2020

Plan de protection pour l'hôtellerie-restauration – droits politiques piétinés



Le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration présenté hier pose quelques défis à nos artisans boulangers-confiseurs. L'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs a immédiatement réagi et pris de premières mesures. D'autres suivront.

Les cafés, restaurants et bars pourront rouvrir dès le 11 mai dans le respect des règles d'un plan de protection individuel – les règles énumérées dans le plan de protection sectoriel des boulangers-confiseurs suisses ([voir plate-forme en ligne MSST/GBP](#)) devant être respectées.

Prochaines étapes pour les membres

Les plans de protection de la restauration, de la boulangerie-confiserie et de la Confédération sont disponibles en ligne sous forme de documents Word. Passez-les en revue avant de décider quand et à quelles conditions rouvrir votre entreprise. Des adaptations individuelles sont

nécessaires dans chaque entreprise pour respecter les dispositions des plans de protection. Mettez en œuvre vos décisions et communiquez-les à vos collaborateurs et clients.

La BCS s'engage pour ses membres

Suite à l'imposition du droit d'urgence, l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs a été l'une des premières organisations/associations à même de proposer un plan de pandémie éprouvé, et un concept de sécurité et d'hygiène convaincant. Les documents ont été actualisés au fur et à mesure des changements apportés aux dispositions, constamment reformulées dans le cadre de la crise du coronavirus. Pendant toute la durée du lockdown, notre branche a su garantir en tout temps le respect de la protection de la santé, des mesures d'hygiène et des règles de distance vis-à-vis des cli-

ents et des collaborateurs.

La semaine dernière, le Conseil fédéral a annoncé une ouverture le 11 mai dans le secteur de la restauration. Suite à son approbation par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), un plan de protection pour l'hôtellerie-restauration a été présenté au public. Nous avons été pris au dépourvu malgré les contacts de la BCS avec les autorités compétentes et les sondages effectués dans l'intervalle.

La Confédération avait pour sa part communiqué que les plans de protection n'étaient pas soumis à l'approbation des services cantonaux ou fédéraux, au motif que c'était du ressort des branches. Or nous voilà maintenant pris de court par le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration, qui a apparemment été examiné et approuvé avec la bénédiction de la Confédération. Il semblerait que les processus politiques et juridiques soient piétinés dans le cadre du droit d'urgence. La BCS ne peut accepter une telle manière de procéder. Il y aura des répercussions politiques et juridiques.

Le passage que nous critiquons vivement dans le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration est le suivant:

- **Les coordonnées (prénom, nom, numéro de téléphone date, heure) et le numéro de table de chaque client sont saisis.**

Ce passage relatif à la saisie de données personnelles dans le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration a été soumis et approuvé par le seco et l'OFSP.

Toutes les mesures prises jusqu'à présent – règle de la distance de 2 mètres / port du masque obligatoire en cas de contact direct / mesures d'hygiène renforcées, règle des 4 personnes et autres – pouvaient logiquement être justifiées, comprises et mises en œuvre.

Par contre, la saisie de données personnelles dans une seule branche donnée ne repose sur aucun fondement épidémiologique (seules des mesures Covid-19 étant admissibles). Nous nous y opposons parce que c'est indéfendable, logiquement incompréhensible pour les clients et stigmatisant pour l'ensemble du secteur. Il est totalement illogique de devoir fournir des données personnelles pour pouvoir rester 15 minutes dans un café, alors qu'aucune mesure n'est de mise pour un trajet d'une heure dans les transports publics ne permettant nullement de respecter les distances.

Néanmoins: nous devons réagir sur-le-champ – pour protéger nos membres. En effet, les autorités cantonales et leurs contrôleurs sont sur le qui-vive pour imposer CE plan de protection. La BCS va adapter le plan de protection existant des boulangers-confiseurs. Pris de court par une solution fédérale, apparemment obligatoire dans la restauration, nous devons encore adapter le passage sur l'enregistrement relatif aux places assises. Mais comme déjà dit plus haut: nous allons analyser la suite politique et juridique à donner et nous positionner clairement sur cette décision arbitraire.

Même si nous condamnons fermement cette mesure, nous allons devoir emprunter cette voie à court terme. Une alternative est que nos membres qui proposent des services de restauration reprennent le plan de protection pour l'hôtellerie-restauration. Nous l'avons d'ores et déjà mis en ligne ([voir plate forme en ligne MSST/GBP](#)). Nous avons adapté le plan de protection pour boulangeries-confiseries avec café déjà publié et allons le mettre en ligne avec un plan supplémentaire pour les boulangeries-confiseries.

Urs Wellauer, directeur

Wenn Sie diesen Newsletter (an: office@cebp.eu) nicht mehr empfangen möchten, können Sie diesen [hier](#) kostenlos abbestellen

«panissimo»

Seilerstrasse 9 | CH-3001 Bern

Telefon: 031 388 14 15 | Fax: 031 388 14 24

panissimo@swissbaker.ch | www.swissbaker.ch